

**Intervention de l'Honorable Yatin Varma,
Attorney General
Conférence du Professeur Cyril Nourissat
Hôtel Le Labourdonnais, Port Louis
Vendredi 9 aout 2010**

Mons. Rajen Dassyne
Président de la Chambre des Notaires
Professeur Cyril Nourissat
Mesdames et Messieurs,

Le Notariat est la mémoire de notre Etat de droit. Il est aussi, et surtout, l'une des conditions de sa pérennité.

Juristes de proximité, les notaires sont présents à tous les moments essentiels de la vie de nos concitoyens.

Le thème de votre Conférence "**La pratique notariale en droit international prive de la famille: les nouveaux instruments européens**" en est l'illustration.

Officiers publics ministériels, vous êtes présents au service de la République et les enseignes des études de notaires font partie de nos paysages urbains.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où la justice se modernise, se transforme en profondeur pour mieux répondre aux attentes des justiciables, je veux m'appuyer sur le dynamisme de votre profession pour faire face aux enjeux communs à toutes les professions du droit.

Je salue donc l'initiative innovatrice de l'Association des Notaires de l'Île Maurice d'organiser la formation continue des Notaires de l'Île Maurice et je salue Monsieur le Professeur Cyril Nourissat, Professeur Agrégé des Facultés de Droit – Vice Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3, qui assure la première d'une série de sessions de formation à la destination des Notaires de Maurice. Monsieur le Professeur je vous souhaite un agréable séjour à Maurice.

Mesdames et Messieurs,

L'Action de l'Association des Notaires de l'Île Maurice s'inscrit et s'ancre dans la modernité. Toute profession se doit d'être à la pointe des développements et évolutions du droit.

La présence du Professeur Nourissat parmi nous juristes, nous apporte les dernières évolutions du droit communautaire quant à son impact sur la famille.

Spécialiste du Droit International privé, du Droit de l'Union Européenne et du Droit de l'Arbitrage entre autres, le Professeur Nourissat assure ces enseignements tant dans le cadre de l'Université Française qu'en sa qualité d'autre part, de consultant en droit près de Instances Internationales.

Ce afin d'assurer leur mission auprès de la population, les Notaires de l'Île Maurice, la plus ancienne branche de la profession plusieurs fois séculaire à exercer à Maurice depuis 1721, s'ancre dans la modernité et la formation continue.

Je crois en la capacité des Notaires à travailler au service du judiciaire.

Magistrats de l'amiable. Les Notaires continuent d'exercer leur mission fondamentale pour la cohésion de notre société. Ils sont au cœur de notre modèle juridique. Ils sont les professionnels de l'Acte Authentique.

L'Acte Authentique contribue à la confiance, les Notaires garantissent ainsi la fiabilité des contrats, testament, donations.

Avec la diaspora mauricienne, l'ouverture de l'économie sur le monde, la mobilité accrue des citoyens et des entreprises, la pratique du droit nous oblige à dépasser le cadre de notre île.

L'Intervention du Professeur Nourissat s'inscrit dans ce contexte des successions transfrontalières.

Mes services sont en train de réviser la loi cadre "Le Law Practitioner's Act" pour moderniser la profession.

Vous y serez naturellement associés.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons du travail devant nous. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des Notaires de Maurice.

A vous qui, forts du savoir-faire et des traditions pluriséculaires du Notariat Mauricien, tracez la route pour les générations futures.

J'adresse un salut confiant, chaleureux et amical, au nom de la Justice, au nom de la République, au nom de l'Île Maurice.

Je vous remercie.